



Maison du Droit et des Migrations

Veille sur les migrations et l'asile dans l'espace méditerranéen

Septembre 2015

Sommaire

- **Migrants et réfugiés en Méditerranée**
 - La crise des réfugiés syriens au sud de la Méditerranée
- **Institutions européennes et internationales en Méditerranée**
 - L'Union européenne s'accorde sur la relocalisation de 120 000 personnes supplémentaires
- **Développements politiques et juridiques nationaux**
 - Arrivées croissantes et baisse des reconnaissances de protection internationale en Italie
 - Une centaine de Syriens manifestent contre leur blocage dans l'enclave de Melilla
 - Les gardes-côtes grecs ont secouru plus de 100 000 personnes au mois d'août
 - Italie : transposition des directives européennes « Accueil » et « Procédures »
 - Tunisie : des migrants expulsés à la frontière algérienne

Actualités de la Maison du droit et des migrations

- Les ateliers loisirs pour l'intégration des migrants
- Le cycle de projections-débats « Ciné diversité » pour lutter contre les discriminations
- Les cours de français pour les familles de réfugiés
- Formation « Premier accueil et accompagnement de femmes migrantes et/ou réfugiées » à destination des associations



Avec le soutien du Fonds Asile Migration Intégration de l'Union européenne – FAMI



Migrants et réfugiés en Méditerranée

La crise des réfugiés syriens au sud de la Méditerranée

L'opinion publique en Tunisie, en Algérie et au Maroc est de plus en plus sensible au sort des réfugiés syriens, une sensibilité qui s'est accrue du fait de la médiatisation croissante de la crise syrienne. Au 30 septembre, la barre des 4 millions de Syriens ayant fui dans les pays voisins et du Maghreb a été [dépassée](#).

Alors que l'Europe a vu une augmentation importante du nombre d'arrivées de Syriens, la grande majorité des déplacés est restée en Syrie (6 million) ou dans les pays voisins, et notamment la Turquie et le Liban. Une infographie réalisée par le cabinet Targa Consult montre qu'en proportion du nombre d'habitants par pays, le Liban et la Jordanie sont les principaux pays d'accueils, avec 185 657 réfugiés syriens pour un million d'habitants au Liban, et 78 656 pour 1 million d'habitants en Jordanie. En Europe, la Grèce, la Suède et l'Autriche comptent respectivement 8 000, 4 000 et 2 118 réfugiés syriens pour un million d'habitants, et seulement 152 pour un million en France, et 33 en Grande Bretagne.

En Tunisie, l'obtention d'informations fiables au sujet des réfugiés syriens est difficile, en particulier concernant le nombre de personnes présentes dans le pays. Le chargé des affaires de l'immigration et de l'intégration sociale de l'État a [avancé](#) le chiffre de 4 000 Syriens sur le territoire, qui bénéficieraient pour la plupart des aides sociales et, pour les enfants, de la scolarisation. Selon une [étude](#) réalisée par Sigma Conseil, ils seraient pourtant entre 9 000 et 12 000. L'étude précise que si les trois quarts de cette population sont entrés légalement dans le pays, la majorité séjourne illégalement, leur titre de séjour ayant expiré et nombre d'entre eux n'ont pas déposé de demande d'asile. La précarité, l'absence de droit de travailler et le problème de la langue française pour la scolarisation des enfants laissent les réfugiés dans une situation difficile, en particulier les familles.

Le chargé des affaires de l'immigration et de l'intégration sociale de l'État a déclaré qu'en raison de la situation économique du pays, la Tunisie ne pourra plus accueillir officiellement des réfugiés. Ils sont actuellement 818 Syriens pour 1 million de Tunisiens.

Pour plus d'informations, consultez [l'article](#) du Huffington Post

[Retour au sommaire](#)



Institutions européennes et internationales en Méditerranée

L'Union européenne s'accorde sur la relocalisation de 120 000 personnes supplémentaires

Le Conseil des ministres européens de l'Intérieur a décidé lundi 22 septembre de mettre en œuvre un nouveau [plan de répartition](#), permettant la relocalisation, sur deux ans, de 120 000 demandeurs d'asile en plus des 40 000 personnes sur lesquelles les pays européens s'étaient déjà accordés. Initialement, ce plan de relocalisation devait bénéficier à l'Italie (15 600 personnes relocalisées), la Grèce (50 400) et la Hongrie (54 000). Toutefois, en raison du refus de la Hongrie de se considérer comme un Etat de « première ligne » face à l'afflux de réfugiés, la relocalisation des 54 000 personnes devrait finalement revenir à la Grèce et l'Italie, ou à un autre pays faisant face à un afflux soudain et massif de réfugiés d'ici à l'année prochaine. Les autres pays opposés au plan de répartition sont la Slovaquie, la République tchèque et la Roumanie. En attendant la mise en place d'un mécanisme permanent de répartition des réfugiés, qui serait discuté lors des prochaines échéances du Conseil de l'Union européenne, la répartition est contraignante. Seules des « circonstances exceptionnelles », notifiées au Conseil et à la Commission avant le 26 septembre 2016, pourront soustraire temporairement un Etat membre à son obligation de participer au processus de relocalisation.

En principe, la procédure de relocalisation décidée le 22 septembre, devra être mise en œuvre dans un délai de 2 mois à compter de l'accord de l'Etat hôte. Elle concerne les demandeurs d'asile arrivés sur les sols italiens et grecs 6 mois depuis le 24 mars 2015. L'Espagne accueillera 6 127 demandeurs d'asile en provenance de Grèce et 1896 d'Italie, tandis qu'environ 12 000 personnes sont attendues en France, 3 064 d'Italie, et 9 898 de Grèce.

« Ce plan de relocalisation ne mettra pas fin à la crise, mais il constitue une étape importante vers sa stabilisation », a [estimé](#) le Haut Commissaire aux Réfugiés, Antonio Guterres. Il a néanmoins souligné la nécessité de mettre en place rapidement des « infrastructures robustes créées pour recevoir, assister, identifier et enregistrer les migrants. Ces installations devront avoir la capacité de gérer les cinq mille personnes arrivants en moyenne par bateau. »

En parallèle, les chefs d'Etat européens ont [décidé](#) le 23 septembre, lors d'un Conseil informel, d'augmenter les aides destinées aux pays limitrophes de la Syrie, notamment en versant un milliard d'euros au HCR, au Programme alimentaire mondial (PAM) et à d'autres organisations présentes dans la région, ainsi que par le biais du fonds d'affectation spécial de l'UE en réponse à la crise syrienne (fonds « Madad ») Faute d'aides suffisantes, le PAM avait été contraint de réduire la distribution et le montant des coupons de nourriture distribués aux réfugiés syriens dans les camps établis en Jordanie, en Turquie et au Liban. La Commission européenne affirme que seulement 38% des fonds nécessaires pour aider les réfugiés syriens dans les pays limitrophes de la Syrie ont été versées. Le Conseil a aussi demandé que les « hotspots » (centres d'identification et d'enregistrement) en Italie et en Grèce soient opérationnels d'ici novembre 2015 afin de mettre en



œuvre la relocalisation des demandeurs d'asile et les éloignements des personnes en situation irrégulière

Pour plus d'informations, consultez les communiqués de presse de [l'Union européenne](#) et de [la Commission européenne](#)

[Retour au sommaire](#)

Développements politiques et juridiques nationaux

Arrivées croissantes et baisse des reconnaissances de protection internationale en Italie

Entre janvier et septembre 2015, près de 121 500 migrants sont arrivés sur les côtes italiennes, selon un [rapport](#) publié par quatre associations italiennes (Caritas Italie, Cittalia, Fondazione Migrantes, Spar et Anci). Ce nombre représente une augmentation d'environ 1000 personnes par mois par rapport à l'année 2014. Ces migrants sont originaires en majorité d'Erythrée, du Nigeria, du Soudan, de Somalie et de Syrie.

Le rapport révèle également qu'au 1^{er} juin 2015, environ 25 000 demandes d'asile avaient été déposées en Italie, dont une majorité d'hommes provenant d'Afrique sub-saharienne. Pour 2014, le taux de reconnaissance s'établit à 32% en première instance. Ce chiffre apparaît légèrement en baisse au 1^{er} juin 2015 avec un taux de reconnaissance de 25%. Par ailleurs, l'Italie a aussi délivré un permis de séjour pour raisons humanitaires à 28% des demandeurs en 2014, contre 25% pour le premier semestre 2015. La proportion de mineurs isolés a, quant à elle, été multipliée par trois en 2014 par rapport à l'année 2013, avec 2 584 jeunes enregistrés en 2014.

[Retour au sommaire](#)

Une centaine de Syriens manifestent contre leur blocage dans l'enclave de Melilla

Près de 100 réfugiés syriens ont [manifesté](#) le 22 septembre à Melilla – enclave espagnole au Maroc – exigeant leur transfert vers le continent. Le manque d'informations sur la procédure, les places et critères relatifs aux transferts est [dénoncé](#) de manière récurrente par diverses organisations internationales et notamment le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. En effet, Melilla ne faisant pas partie de l'espace Schengen, les réfugiés et migrants qui parviennent à y accéder doivent attendre que les autorités espagnoles leur délivrent un visa humanitaire avant de pouvoir rejoindre le continent, mais les délais sont parfois longs.

La lenteur des transferts vers l'Europe associée aux blocages à la frontière marocaine conduit à la séparation de nombreuses familles. Les autorités marocaines [filtrent](#) intensément les entrées à la frontière entre le Maroc et Melilla et laissent passer environ 25 à 30 personnes par jour. Les migrants se voient ainsi refuser leur droit à demander l'asile en Espagne du fait de l'impossibilité d'accéder à



Melilla et doivent se séparer des membres de leur famille sans savoir quand ils atteindront le territoire espagnol.

[Retour au sommaire](#)

Les gardes-côtes grecs ont secouru plus de 100 000 personnes au mois d'août

La Garde côtière grecque [affirme](#) avoir secouru plus de 100 000 personnes au cours de 887 opérations de sauvetage en mer pour le seul mois d'août. Les gardes-côtes helléniques ont également arrêté 53 personnes présumées être des trafiquants et ont saisi 271 embarcations. La Garde côtière intervient principalement dans les zones maritimes près des îles de Lesbos, Kos, Samos, Leros et Chios, en mer Égée, du fait de leur proximité avec la Turquie. Le nombre d'arrivées a continué à augmenter en septembre, selon les chiffres provisoires du [HCR](#), avec plus de 160 000 arrivées en septembre.

Depuis le début de l'année, plus de 400 000 personnes sont [arrivées](#) en Grèce par la mer, dont 70% de Syriens.

[Retour au sommaire](#)

Italie : transposition des directives européennes « Accueil » et « Procédures »

À compter du 30 septembre, les demandeurs d'asile en Italie verront leur temps d'attente avant d'accéder à l'emploi diminuer, passant de six à deux mois. Lundi 21 septembre, l'Italie a [transposé](#) en droit interne les directives européennes « Accueil » et « Procédures ». Ce décret prévoit également un système national d'accueil plus structuré, doté d'un mécanisme de contrôle et de surveillance de la gestion des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CARA). Il fournit aussi une base juridique pour l'hébergement d'urgence de demandeurs d'asile arrivant en masse, avant leur transfert vers des installations d'accueil, et prévoit que la Commission nationale du droit d'asile est désormais en mesure de désigner les pays dont les ressortissants pourront bénéficier de la protection subsidiaire sans avoir à passer d'entretiens.

Dans le même temps, les prérogatives des centres de détentions ont été élargies : un demandeur d'asile pourra être placé en rétention lorsqu'il a été avisé d'un avis d'expulsion, qu'il constitue une menace à l'ordre public ou tombe dans les clauses d'exclusion de la Convention sur les Réfugiés (crime de guerre ou crime contre l'humanité, crime grave de droit commun, agissements contraires aux buts et principes des Nations Unies). Le décret prévoit également la mise en place d'une procédure accélérée, permettant aux autorités de s'entretenir avec les demandeurs d'asile dans les sept jours après la réception de leurs demandes, et de prendre une décision dans les deux jours.

Pour plus d'informations, [consultez](#) le journal officiel de la République d'Italie

[Retour au sommaire](#)



Tunisie : des migrants expulsés à la frontière algérienne

Le 1^{er} septembre, une dizaine de migrants détenus au centre d'accueil et d'orientation d'Ouardiya, en Tunisie, ont été conduits et [expulsés](#) à la frontière algérienne.

Cette expulsion faisait suite à une manifestation au cours de laquelle ces migrants s'étaient rassemblés devant le siège de l'Union européenne à Tunis pour protester contre les conditions d'accueil en Tunisie et demander leur réinstallation dans un pays européen. En effet, depuis juin 2013 et la fermeture du camp de réfugié de Choucha, ces migrants originaires du Soudan, du Nigéria, du Kenya, du Libéria et du Cameroun se trouvaient en Tunisie sans statut légal et ce malgré les promesses des autorités tunisiennes de leur délivrer un titre de séjour.

Le jour de la manifestation, ils ont été arrêtés par la police, puis emmenés au Centre d'accueil et d'orientation d'Ouardiya, un centre de détention. Malgré les efforts des associations, dont Terre d'asile Tunisie, ils n'ont pas pu être assistés d'un avocat, l'accès au centre et aux documents lui étant refusés. Des journalistes et des associations se sont alors mobilisés pour connaître le cadre légal de ces expulsions, mais n'ont obtenu aucune information de la part des autorités tunisiennes. La Tunisie a effectivement le droit d'expulser les ressortissants étrangers en situation illégale sur son territoire, mais seulement en les renvoyant dans leurs pays d'origine, non pas en les refoulant à ses frontières. C'est sous la pression de la presse et des réseaux sociaux que les autorités tunisiennes ont fait volte face et décidé de ramener les migrants à Tunis. Ils sont aujourd'hui encore en attente d'une solution.

[Retour au sommaire](#)



Actualités de la Maison du droit et des migrations

Les ateliers loisirs pour l'intégration des migrants

Dans le cadre des Ateliers Loisirs destinés à favoriser l'intégration des migrants qu'elle accompagne, la Maison du Droit et des Migrations a organisé, le samedi 19 septembre, une visite touristique au gouvernorat de la Manouba, en partenariat avec l'Association des artistes maghrébines. Cette rencontre d'une journée a permis de découvrir le patrimoine culturel de la ville. En effet, le groupe a visité l'office de l'artisanat de Denden, puis a pu découvrir la gastronomie tunisienne avec des plats typiques préparés par les membres de l'Association des artistes maghrébines. Un atelier de peinture a ensuite été organisé : les migrants ont peint un tableau collectif. L'après midi était consacré à la visite du musée Palais de la rose puis à une pause conviviale dans un salon de thé.

Le cycle de projections-débats « Ciné diversité » pour lutter contre les discriminations

La Maison du Droit et des Migrations, en partenariat avec la Fondation Friedrich Ebert, a organisé l'événement "CinéDiversité", cycle de projections-débats autour de films promouvant la diversité et la lutte contre toutes les formes de discriminations. Chaque vendredi soir, à partir de 19h, du 28 août au 18 septembre 2015, était projeté un film à la Maison de l'Image, suivi d'un débat avec des représentants d'associations et le public. Les 4 films sélectionnés ont traité les thématiques du racisme et des discriminations liées à l'origine, au genre, et au handicap.

Les cours de français pour les familles de réfugiés

La Maison du droit et des Migrations a lancé mi-septembre son projet de cours de français pour les familles de réfugiés dans le Grand Tunis.

Ce nouveau programme répond au besoin identifié de lutter contre le décrochage scolaire, l'isolement et la souffrance psychologique des enfants qui débutent ou reprennent en Tunisie, leur scolarité interrompue par l'exil.

Autour d'ateliers de soutien scolaire, d'alphabétisation et d'apprentissage de cette nouvelle langue de scolarisation, les cours seront aussi un moment convivial de partage et de rencontre pour favoriser l'épanouissement des enfants et de leur famille.

Des bénévoles ont rejoint le projet et les cours commenceront début octobre pour une trentaine d'enfants syriens, irakiens et algériens de 5 à 17 ans, scolarisés du CP (1^e année de primaire) à la 2^{ème} année de lycée (2^e année secondaire)



Formation « Premier accueil et accompagnement de femmes migrantes et/ou réfugiées » à destination des associations

Terre d'Asile Tunisie a organisé un atelier de formation « Premier accueil et accompagnement de femmes migrantes et/ou réfugiées » le 29 Septembre 2015. Cet atelier a été animé par Wafa Babba, universitaire, en présence de dix participants représentant cinq associations.

Cette journée de formation avait pour objectifs de permettre aux participant(e)s d'acquérir des connaissances sur les concepts genre/sexe et d'effectuer des exercices pratiques sur l'accueil des femmes migrantes.

[Retour au sommaire](#)

Certains articles de cette « Veille » ont été initialement publiés dans les Veilles Europe bimensuelles de France terre d'asile.

Pour toute question ou contribution, merci de nous contacter à l'adresse suivante :

contact@maison-migrations.tn
